

CONCOURS

Courez la chance de gagner 1 000 \$ d'équipements électriques!

Exclusif aux membres de la CMEQ

1. PÉRIODE DU CONCOURS :

Le concours débute le 24 avril 2019 à 10 h, heure avancée de l'Est (HAE) et prend fin le 25 avril 2019 à 16 h HAE.

2. ADMISSIBILITÉ :

Le concours est ouvert à tous les entrepreneurs électriciens membres de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) ayant atteint l'âge de la majorité; à l'exception des exposants, des commanditaires, des employés et des membres de l'exécutif de la CMEQ et des membres de leur famille.

Limite d'une participation par personne pour la durée du concours.

3. COMMENT PARTICIPER :

Lors de sa visite au stand 367 de la CMEQ, le participant doit prendre un égoportrait (selfie) avec la bannière promotionnelle de l'événement. Chaque participant au concours devra expédier son égoportrait (selfie) sur son compte Facebook avec la mention **#CMEQ**.

De plus le participant qui aura commenté en inscrivant le nom d'une personne en commentaire au concours Chatbot «Trouvez l'intrus» de la CMEQ.

Le présent règlement sera disponible sur le site de la CMEQ au <https://www.cmeq.org/a-propos/evenements/le-salon-mcee/>

4. LE PRIX ET SA VALEUR APPROXIMATIVE AU DÉTAIL :

La valeur du prix est de 1 000 \$ avant taxes en équipements électriques. Le prix est non monnayable, non échangeable, non transférable en tout ou en partie. Le prix est offert par la CMEQ, 5925, boulevard Décarie, Montréal, Québec, H3W 3C9. Le gagnant devra présenter les preuves d'achat à l'appui dans les 30 jours suivant l'acceptation de son prix à la Direction des finances et de l'administration de la CMEQ.

5. SÉLECTION DU GAGNANT ET TIRAGE AU SORT

La sélection du gagnant se fera parmi tous les participants qui auront envoyé leur égoportrait (selfie) à leur compte Facebook avec la mention **# CMEQ** et ceux qui ont commenté en inscrivant le nom d'une personne en commentaire au concours Chatbot de la CMEQ.

Le gagnant du concours sera désigné par tirage au sort électronique. Le tirage se fera le 29 avril 2019 à 14 h (HAE) aux bureaux de la CMEQ, 5925, boulevard Décarie, Montréal, Québec, H3W 3C9 par un représentant de la CMEQ et sous la surveillance de la direction générale de la CMEQ.

Le participant désigné par le sort qui répondra correctement à une question d'habileté mathématique sera déclaré gagnant, sous réserve de remplir toutes les conditions prévues au présent règlement.

Le gagnant sera contacté par téléphone ou par courriel et devra accepter son prix dans un délai maximum de cinq (5) jours à partir de la date à laquelle il aura été contacté pour la première fois. Dans l'éventualité où il serait impossible de joindre le gagnant dans les cinq (5) jours suivant la première tentative de contact, ou si la personne répond de manière incorrecte à la question d'habileté mathématique (le cas échéant), refuse le prix ou est déclarée inadmissible, le prix sera automatiquement annulé et la CMEQ pourra, à son entière discrétion, désigner un autre gagnant.

6. IDENTIFICATION DU GAGNANT

Le gagnant doit être un membre en règle de la CMEQ pour réclamer son prix. Un membre de la CMEQ est une entreprise titulaire d'une licence d'entrepreneur en électricité. Autrement dit, le gagnant du concours est une entreprise membre de la CMEQ.

7. AUTORISATION

Par sa seule participation à ce concours, la personne gagnante a autorisé les organisateurs du concours et leurs représentants à utiliser, si requis, ses noms, photographie, image, déclaration relative au prix, lieu de résidence à des fins publicitaires, et ce, dans quelque média que ce soit et sans aucune forme de rémunération.

8. FACEBOOK

Facebook n'est ni responsable ni commanditaire de ce concours, et n'endosse aucune responsabilité envers ce concours.

9. UN DIFFÉREND quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut

être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux uniquement aux fins d'intervention pour tenter de la régler.